République Française Département LOIRET Commune d'AUTRUY SUR JUINE Mairie - 2 rue des Essarts Tél. 02 38 32 50 76 - Fax 02 38 32 52 56

## Extrait du registre des délibérations de la commune d'AUTRUY SUR JUINE Séance du 26/11/2020

L'an 2020 et le Jeudi 26 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, Place Adrien Fortin afin de respecter les règles sanitaires en vigueur liées à l'épidémie de COVID 19, et sans public, conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 Novembre 2020, sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire.

Présents: M. GUERTON Christophe, Maire, Mme DORAT Bernadette, Mme CHAILLER Nathalie, Mme ROLLET Magali, Mme DOZIAS Catherine, Mme RIVIERE Claire, Mme LEGRAND Virginie, M. FRANCHOMME Gwenn, M. MOUHOT Florent, M. THIRIAU Philippe, M. DUBOCQ Frédéric, Mme PASQUIER Marinette, M. ADAMOPULOS Constantin, M. LOMBART Jean-Marc, M. DAUBIGNARD Fabien.

Secrétaire : M. MOUHOT Florent

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Nombre de membres :

· Afférents au Conseil municipal: 15

En exercice: 15

Date de la convocation : 19 Novembre 2020

Date d'affichage: 19 Novembre 2020

#### SOMMAIRE

Etude de la mise en place d'un distributeur de pain

Choix du maître d'oeuvre pour les travaux d'aménagement de sécurité RD95/RD97

Tarifs communaux 2021

Appel de fonds 2020 auprès du SIRIS Autruy/Charmont/Léouville

Appel de fonds 2020 auprès du service de l'eau

Appel de fonds 2020 auprès du service de l'assainissement

Renouvellement adhésion au service de la médecine préventive du Centre de Gestion du

Loiret

Sécurité routière : Route Départementale 95 au hameau de Boissy-le-Girard

Affaires diverses

## réf : 2020-70 - Etude de la mise en place d'un distributeur de pain

Dans l'attente d'avoir, de nouveau, un boulanger sur la commune, il est envisagé d'installer un distributeur de pain au niveau de la place Adrien Fortin. Il a été demandé deux devis aux sociétés LOCATAM et maBaguette. La SARL LOCATAM propose une solution plus adaptée pour notre village, à savoir :

- l'achat du distributeur à pain pour un montant de 19 000 € HT

- la location du distributeur à pain qui s'élève à 350 € HT/mois comprenant l'installation, l'entretien et l'assurance de la machine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

retient la proposition de location auprès de la SARL LOCATAM

. autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de location d'un an renouvelable, avec la SARL LOCATAM. pour un montant mensuel de 350 € HT

charge Monsieur le Maire de consulter des boulangers (secteurs de Sermaises, Méréville, Saclas) qui accepteraient d'alimenter la machine en pain et viennoiserie.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

Un sondage va être effectué prochainement à destination des habitants de de Boissy-le-Girard, Réages de la Muette, Fromonvilliers, Trémeville, Juines, et La Pierre pour savoir s'ils seraient intéressés par le portage de pains via l'installation de boîtes à pain où les commandes seraient déposées – coût des boîtes à pain : 85.20 € hors frais de livraison à la charge de la commune ; une participation financière (à fixer) serait réclamée aux usagers

# réf : 2020-71 - Choix du maître d'oeuvre pour les travaux d'aménagement de sécurité RD95/RD97

Monsieur le Maire rappelle que la commune bénéficie de subventions de l'Etat et du Département pour les travaux d'aménagement de sécurité, en agglomération, des routes départementales 95 et 97. Pour mener à bien ces travaux, il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre qui sera chargé d'élaborer les différents documents liés à l'appel d'offres auprès des entreprises (notamment le cahier des clauses administratives particulières – CCAP; le cahier des clauses techniques particulières – CCTP - ...), d'assister le maître d'ouvrage (la commune) dans la recherche et le choix des entreprises et de contrôler la bonne exécution des travaux. L'appel à candidature a été lancé le 30 Octobre 2020 pour une remise des plis le 24 Novembre 2020 à midi.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport des analyses des offres concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de sécurité des RD 95 et 97 (les critères de choix retenus dans le dossier de consultation étant le prix des prestations sur 50 points et la qualité technique de l'offre pour 50 points), et en avoir délibéré,

. décide de retenir la société ECMO qui est classée la mieux-disante avec une note de 90/100, pour une offre s'élevant à 12 100.00 € HT, soit 5.5 % du coût prévisionnel des travaux.

Le montant définitif de la rémunération sera calculé à la fin de la phase Avant-Projet, en fonction de l'estimation des travaux actualisée. ;

. autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché et à solliciter toutes les aides susceptibles d'être allouées.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

Subventions obtenues pour ce programme : 50 000 € de l'Etat (DETR 2020) et 87 800 € du Département

#### réf: 2020-72 - Tarifs communaux 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les tarifs communaux pour l'année 2021 et décide de reconduire les tarifs de 2020, à savoir :

- . Frais d'accès au service de l'eau : 55 € A percevoir auprès des nouveaux abonnés
- . Frais de fermeture de branchement : 33 € Dû lors du départ des abonnés (tarifs appliqués depuis 2012)
- . Location des salles communales, réservées aux habitants de la commune : Salle polyvalente (150 personnes maximum) : **200** € la journée + caution de 500 € ; Salle ex-presbytère (40 personnes maximum) : **100** € la journée + caution de 500 € En cas de location sur deux jours, le tarif appliqué pour la deuxième journée est fixé à 50 % de la redevance (tarifs appliqués depuis 2011)
- . Travaux effectués par un exploitant agricole pour le compte de la commune : Main d'œuvre : **20 €/heure** Majoration de 50 % en cas d'intervention de nuit, dimanche et jours fériés (18 € de 2012 à 2017) à laquelle il convient de rajouter l'indemnité horaire pour le matériel : **31 €** (33 € en 2012).
- . Concessions dans le cimetière communal :
  - . trentenaire : **200** € (depuis 2019) . perpétuelle : **550** € (depuis 2019)
- , Tarifs de l'espace cinéraire :
- les tarifs d'une case de columbarium et cave-urne à 400 € (depuis 2019)

pour 15 ans et 800 € (depuis 2019) pour 30 ans.

- . la taxe de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir à 80 € (depuis 2019)
- . Droit de pêche dans l'étang communal pour les habitants de la commune :
  - . carte annuelle pour les adultes : 40 € (depuis 2012)
  - . carte annuelle pour les enfants de moins de 16 ans : 15 € (inchangé depuis 2007)
  - . carte d'invité à la journée : 10 € (depuis 2012)

Hors commune:

- . carte annuelle d'invité pour les adultes : 80 € (tarif appliqué depuis 2014)
- . carte annuelle d'invité pour les enfants de moins de 16 ans : **30** € (tarif appliqué depuis 2014)
  - . carte d'invité à la journée : 10 € (depuis 2012)
- . Tarif des emplacements du vide-grenier : 2 € le mètre, à l'extérieur, (4 € les 3 m de 2007 à 2017) et 3 € la table d'1m20 à l'intérieur des salles (4 € les deux tables en 2016)
- . Tarif de la bourse aux jouets, aux vêtements et articles de puériculture : **3** € la table d'1 m 20 (tarif depuis 2014)
- . Adhésion annuelle à la bibliothèque municipale : 10 €/an et par famille

A l'unanimité (pour : 15/ contre : 0 / abstention : 0)

#### réf: 2020-73 - Appel de fonds 2020 auprès du SIRIS Autruy/Charmont/Léouville

Considérant que la Commune d'AUTRUY SUR JUINE a mis à disposition du SIRIS AUTRUY/CHARMONT/LEOUVILLE, pour l'année 2020 du personnel communal afin d'assurer l'entretien des bâtiments scolaires et des cours d'écoles,

le Conseil Municipal autorise un appel de fonds auprès du syndicat scolaire comprenant la rémunération brute augmentée des charges patronales, soit un coût horaire de 20.53 €. Sur l'année 2020, 116 h ont été effectuées, 116 h à 20.53 €, soit un total de 2 381.48 €.

Un titre de recettes, d'un montant de 2 381.48 €, sera émis à l'encontre du SIRIS Autruy/Charmont/Léouville, à l'article 70876.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

Sur l'année 2019, 115 h ont été effectuées. 115 h à 20.18 €, soit un total de 2 320.70 €

#### réf : 2020-74 - Appel de fonds 2020 auprès du service de l'eau

Considérant que les agents du service technique de la commune assurent la surveillance, l'entretien du réseau d'eau potable et du château d'eau, le relevé des compteurs d'eau, et que le secrétariat se charge de la facturation aux abonnés,

le Conseil Municipal décide de demander au service de l'eau un remboursement de salaire à hauteur de :

. 85 h pour le service technique avec un coût horaire, charges patronales comprises, de 20.53 €, soit 1 745.05 € pour un an

Et

. 50 h pour le service administratif avec un coût horaire, charges patronales comprises, de 29.88 €, soit 1 494.00 € pour un an.

Un titre de recettes, d'un montant de 3 239.05 € sera émis à l'encontre du Service de l'eau à l'article 70841.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

En 2019, 180 h pour le service technique avec un coût horaire, charges patronales comprises, de 20.18 €, soit 3 632.40 € pour un an (soit une moyenne de 15 h/mois) et 50 h pour le service administratif avec un coût horaire, charges patronales comprises, de 28.46 €, soit 1 423.00 € pour un an – Montant total : 5 055.40 €

## réf : 2020-75 - Appel de fonds 2020 auprès du service de l'assainissement

Considérant que les agents du service technique de la commune assurent la surveillance et l'entretien du réseau d'eaux usées, des postes de refoulement et de la station d'épuration, et que le secrétariat se charge de la facturation aux abonnés,

le Conseil Municipal décide de demander au service de l'assainissement un remboursement de salaire à hauteur de :

- . 521 h pour le service technique avec un coût horaire, charges patronales comprises, de 20.53 €, soit 10 696.13 € pour un an (contre 500 h en 2018, 570 h en 2019)
- . 25 h pour le service administratif avec un coût horaire, charges patronales comprises de 29.88 €, soit 747 € pour un an.

Un titre de recettes, d'un montant de 11 443.13 € sera émis à l'encontre du Service de l'Assainissement à l'article 70841.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

En 2019, 570 h pour le service technique avec un coût horaire, charges patronales comprises, de 20.18 €, soit 11 502.60 € pour un an (contre 500 h en 2018) ) et 25 h pour le service administratif avec un coût horaire, charges patronales comprises de 28.46 €, soit 711.50 € pour un an – Montant total : 12 214.10 €.

## réf : 2020-76 – Renouvellement adhésion au service de la médecine préventive du Centre de Gestion du Loiret

La convention d'adhésion au service de médecine préventive arrive à échéance au 31.12.2020. Monsieur le Maire présente la convention détaillant les modalités de fonctionnement et le coût du service de médecine préventive mis à disposition par le Centre de Gestion et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage dans l'intérêt du service.

La collectivité adhère au service de médecine pour l'ensemble de ses agents (titulaires ou non). Le montant annuel de la participation dû par la collectivité est fixé à un taux de cotisation additionnel de 0.33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel telles qu'elles apparaissent sur le bordereau de versement des cotisations à l'URSSAF.

La présente convention prendra effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 ; elle sera renouvelée tacitement pour chacune des trois années civiles qui suivront, soit jusqu'au 31.12.2024.

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties par décision de son organe délibérant, sous réserve que cette décision soit notifiée à l'autre partie avant le 30 septembre de l'année en cours, avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année suivante.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2020-77 - Sécurité routière : Route Départementale 95 au hameau de Boissy-le-Girard Le Conseil Municipal sollicite les conseils du Département du Loiret pour un aménagement de

sécurité de la route départementale 95 qui traverse le hameau de Boissy-le-Girard. En effet, de nombreux véhicules traversent Boissy-le-Girard et ne respectent pratiquement jamais les 50 kilomètres heure et décide d'y inclure le hameau de Fromonvilliers qui connaît le même problème.

A l'unanimité (pour : 15/ contre : 0 / abstention : 0)

#### Affaires diverses

<u>Location du bureau du SIRIS</u>: Monsieur le maire propose au conseil municipal de réfléchir sur la possibilité de demander un loyer pour le bureau du SIRIS qui se trouve dans le bâtiment de la mairie par le biais d'une convention de mise à disposition d'un bureau, et ce, en prévision d'un transfert de charges dans les années à venir. A suivre...

Demande d'une épicerie ambulante de venir deux fois par semaine sur la Place proposer ses produits pendant 1 h1/2 à 2 h par jour, ainsi qu'au hameau de Fromonvilliers. Pour l'instant, il s'agit uniquement d'une étude de marché. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

Lotissement des Réages de la Muette :

Deux terrains sont de nouveau à la vente : le Lot 4, d'une superficie de 1 960 m2, pour un prix de 58 800 € et le lot 5, d'une superficie de 1 612 m2, pour 48 360 €, soit 30 € le mètre carré - ces deux lots ont été remis en vente via des agences immobilières.

<u>Noël</u> : Mise en place d'une boîte aux lettres pour le Père Noël (qui se trouve au portail de l'école maternelle d'Autruy-sur-Juine) depuis le 24 Novembre et jusqu'au 18 Décembre, en lien avec l'APE des Galoupiots.

Installation du sapin sur la place Adrien Fortin et des décors lumineux les 7, 8 et 9 décembre.

Requête de M. et Mme MARTIN pour qu'ils puissent installer un portail 60 mètres avant le porche de la ferme de Quatre Vaux (soit environ au coin du nouvel hangar) afin que les promeneurs ne puissent plus s'engager sur le domaine privé pour regagner le chemin qui rejoint La Pierre.

Cette voie desservant l'accès aux secours et pompiers de la ferme, le Conseil Municipal ne peut donner l'autorisation pour la pose d'un portail sur le domaine public (la pose d'un panneau « voie sans issue » pourrait être éventuellement envisagée mais ne serait guère dissuasif pour les randonneurs). Les conseillers invitent donc M. et Mme MARTIN à délimiter leur propriété privée à l'aide de chaînes et/ou barrières.

<u>S.I.E.R.P.</u>: Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Pithiviers – M. FRANCHOMME, délégué suppléant, fait un compte-rendu d'une réunion qui s'est tenue le 16 novembre dernier et à laquelle il a assisté. A retenir principalement, une hausse des taxes dans les années à venir et le remplacement des anciens compteurs électriques par des compteurs « Linky » entre 2021 et 2025, suivant les secteurs géographiques.

La prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le jeudi 17 Décembre 2020.

La séance est levée à 23 heures

Ont signé les membres présents,

Le Maire,

Christophe GUERTON